

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
Séance du 14 mai 2024

DÉLIBÉRATION
N° CEVE-2024-08-TSM-M-028

relative au régime des études et contrôle des connaissances et compétences du
Diplôme Universitaire « MPhil in Management »

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,
- Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,
- Vu la délibération n°CEVE-2023-52 du CEVE relative aux conditions de réalisation des stages intégrés au cursus.

Le Conseil des Études et de la Vie Étudiante, après en avoir délibéré, adopte le régime des études et les règles de contrôle des connaissances et compétences du Diplôme Universitaire « MPhil in Management ».

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 Objectif de la formation

Le Diplôme Universitaire « MPhil in Management » est ouvert en formation initiale aux étudiants inscrits en thèse de Sciences de Gestion.

Il a pour objectif de compléter la formation à et par la recherche des doctorants en Sciences de Gestion, de favoriser la préparation de leur thèse et de les préparer à leur devenir professionnel. Le Diplôme Universitaire apporte une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent et concourt à la mise en cohérence et à la visibilité internationale des doctorants.

La formation est enseignée entièrement en langue anglaise.

ARTICLE 2 Organisation de la formation

La formation est accessible aux personnes relevant de la formation initiale. Elle comprend des cours magistraux (CM) et des séminaires.

La formation est organisée sur quatre années totalisant chacune 60 ECTS. Le dispositif pédagogique est organisé en blocs de compétences comprenant un ou plusieurs enseignements. Le syllabus de chaque enseignement reprend les informations nécessaires pour comprendre l'objectif, l'organisation pédagogique et les modalités d'évaluation de chaque enseignement.

La maquette pédagogique de la formation est annexée à ce document.

ARTICLE 3 Obligation d'assiduité

La présence et la participation aux enseignements quelle que soit leur nature est obligatoire et contrôlée. Le justificatif d'absence doit être remis au service de scolarité.

TITRE II - CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

ARTICLE 4 Charte des examens

Tout étudiant a la responsabilité de prendre connaissance et de respecter la charte des examens en vigueur dans l'établissement.

Des aménagements spécifiques, pour les étudiants présentant un handicap (temporaire ou permanent) et compatibles avec la nature des épreuves pourront être mis en place sur indication du service de médecine préventive d'UT Capitole.

ARTICLE 5 Session initiale

Les enseignements de chaque bloc de compétences font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu et/ou d'un contrôle terminal.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu et/ou du contrôle terminal d'un bloc de compétences résulte d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de rapport de recherche, de projets ou de travaux de groupe.

ARTICLE 6 Validation et compensation

Les enseignements (éléments constitutifs d'un bloc de compétences), les blocs de compétences et les semestres peuvent être validés selon les modalités suivantes :

Un enseignement est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à cet enseignement.

Un bloc de compétences est définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des enseignements qui le composent.

Une année est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a validé l'ensemble des blocs de compétences qui le composent.

Un enseignement peut être acquis par compensation dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc de compétences dont il fait partie.

Les blocs de compétences ne peuvent se compenser entre eux.

ARTICLE 7 Seconde session

Il est organisé une seconde session donnant aux étudiants la possibilité de valider les blocs de compétences qui leur ont fait défaut.

Au sein d'un bloc de compétences non validé, les étudiants sont autorisés à composer dans les enseignements pour lesquels ils n'ont pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 en session initiale.

La note obtenue lors de la seconde session annule et remplace la note obtenue en session initiale au niveau de l'unité d'enseignement.

En seconde session, la durée et la forme des épreuves pourront être différentes de celles de la session initiale, elles pourront faire l'objet soit d'un écrit, soit d'un oral en distanciel ou en présentiel.

ARTICLE 8 Absence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de contrôle continu ou de contrôle terminal est sanctionnée par la note de ABI (absence injustifiée) ou ABJ (absence justifiée) équivalant 0/20 en session initiale et en seconde session.

Dans le cadre du contrôle continu, l'un des aménagements ci-dessous sera mis en place, uniquement si l'absence est justifiée auprès des services de scolarité :

- une épreuve de remplacement sera organisée si l'enseignement est évalué uniquement en contrôle continu
- la note finale de l'enseignement sera constituée par la note de contrôle terminal si l'enseignement est évalué en contrôle continu et en contrôle terminal

Le motif de l'absence sera laissé à l'appréciation du responsable de la formation.

Dans le cadre du contrôle terminal, si l'étudiant n'a pas pu se présenter à tout ou partie des épreuves, il est autorisé à se présenter aux épreuves de seconde session sous réserve de

présentation d'un justificatif dans les 10 jours calendaires suivants les épreuves de contrôles terminaux.

TITRE III – VALIDATION ET DIPLOMATION

ARTICLE 9 Jury d'examen

Le jury d'examen délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les étudiants, sur la base notamment des notes proposées par les examinateurs.

Le jury d'examen est composé d'enseignants et/ou de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis, en raison de leurs compétences ainsi que des membres du Conseil de l'Ecole Doctorale. Il est présidé par la directrice de l'Ecole Doctorale.

ARTICLE 10 Délivrance du diplôme

L'attribution du Diplôme Universitaire « MPhil in Management » donne droit aux mentions suivantes :

- PASSABLE à partir de 10/20
- ASSEZ BIEN à partir de 12/20
- BIEN à partir de 14/20
- TRES BIEN à partir de 16/20

Fait à Toulouse le 14 mai 2024

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'HK', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE' around the perimeter and a small emblem in the center.

Hugues KENFACK

Président du Conseil des Études et de la Vie Étudiante

PJ : annexes

Annexe 1 - Maquette des enseignements
Diplôme Universitaire « MPhil in Management »
(sur 4 années)

Année 1	Enseignements	ECTS Coeff.	Apprentissage dans la classe		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Seconde session
Compétence 1 : méthodologie de la recherche	Core courses	5	45	0		
	<i>Advanced quantitative methods</i>	2,5	15	0	CT (100%)	CT (100%)
	<i>Advanced qualitative methods</i>	2,5	15	0	CT (100%)	CT (100%)
	<i>Intellectual property rights and scientific integrity</i>	0	15	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)
Track specific research courses: one module among						
Compétence 2 : question de recherche	Advanced research courses in accounting		75	0		
	<i>Advanced methods</i>		45	0		
	<i>Hot topics in Accounting, Auditing and Management Control</i>	9	15	0	CT (100%)	CT (100%)
	<i>Writing, Reviewing and Publishing</i>		15	0		
	Advanced research courses in finance		75	0		
	<i>Asset pricing: Theory and Empirics</i>	9	30	0	CT (100%)	CT (100%)
	<i>Hot topics in Finance</i>		45	0		
	Advanced research courses in HRM/OB		75	0		
	<i>Advanced methods</i>		30	0		
	<i>Hot topics in HR and OB</i>	9	15	0	CT (100%)	CT (100%)
	<i>Writing, Reviewing and Publishing</i>		30	0		
	Advanced research courses in marketing		75	0		
	<i>Advanced methods</i>		45	0		
	<i>Hot topics in marketing</i>	9	15	0	CT (100%)	CT (100%)
	<i>Writing, Reviewing and Publishing</i>		15	0		
	Advanced research courses in strategy		75	0		
	<i>Advanced methods</i>	9	45	0	CT (100%)	CT (100%)
	<i>Hot topics in strategy</i>		15	0		
	<i>Writing, Reviewing and Publishing</i>		15	0		
Compétence 3 : démarche de recherche	Doctoral dissertation*	38	0	0	Présentation orale (100%)	Présentation orale report (100%)
Compétence 4 : valorisation de la recherche	Research training seminars	2	15	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)
Compétence 5 : engagement et impact	Teachers' pedagogical practices	6	18	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)
	Teaching / Engaging in dialogue with organisations		0	0		

TOTAL ANNEE	60	153	0	
--------------------	-----------	------------	----------	--

Année 2	Enseignements	ECTS Coeff.	Apprentissage dans la classe		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Seconde session
Compétence 6 : valorisation de la recherche	Research training seminars	2	15	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)
Compétence 7 : démarche de recherche	Doctoral dissertation*	50			Confirmation panel (100%)	Confirmation panel (100%)
Compétence 8 : diffusion de la culture scientifique	MT180	2	15	0	Présentation orale (100%)	Présentation orale report (100%)
Compétence 9 : engagement et impact	Teaching observation and feedback	6	3	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)
	Teaching / Engaging in dialogue with organisations					

TOTAL ANNEE	60	33	0	
--------------------	-----------	-----------	----------	--

Année 3	Enseignements	ECTS Coeff.	Apprentissage dans la classe		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Seconde session
Compétence 10 : valorisation de la recherche	Research training seminars	4	30	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)
Compétence 11 : démarche de recherche	Doctoral dissertation*	50	0	0	Présentation orale (100%)	Présentation orale report (100%)
Compétence 12 : engagement et impact	Teaching / Engaging in dialogue with organisations	6	0	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)

TOTAL ANNEE	60	30	0	
--------------------	-----------	-----------	----------	--

Année 4	Enseignements	ECTS Coeff.	Apprentissage dans la classe		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Seconde session
Compétence 13 : valorisation de la recherche	Research training seminars	2	15	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)
Compétence 14 : démarche de recherche	Doctoral dissertation*	52	0	0	Completion review (100%)	Completion review (100%)
Compétence 15 : engagement et impact	Teaching / Engaging in dialogue with organisations	6	0	0	Assiduité obligatoire (100%)	Assiduité report (100%)

TOTAL ANNEE	60	15	0	
--------------------	-----------	-----------	----------	--

TOTAL		240	231	0	
--------------	--	------------	------------	----------	--

* Cours comprenant des activités pédagogiques spécifiques (3hTD/étudiant)

Annexe 2 – Apprentissage en dehors de la classe –

Programme Doctoral : année 2, 3, 4 et 5
Diplôme Universitaire MPhil in Management

La Commission Européenne a établi lors du processus de Bologne que les crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) expriment le volume d'apprentissage sur la base des résultats d'apprentissage définis et la charge de travail. Les résultats d'apprentissage sont ce qu'une personne sait, comprend et est capable de faire une fois son processus d'apprentissage achevé. La charge de travail est une estimation du temps dont une personne a besoin pour parfaire toutes les activités d'apprentissage telles que les cours, séminaires, projets, travaux pratiques, stages en entreprise, études personnelles requises pour acquérir les résultats d'apprentissage, et les examens. La charge de travail d'un étudiant est comprise entre 1 500 et 1 800 heures pour une année universitaire. Il faut préciser que cette durée représente une charge de travail habituelle et que le temps de travail nécessaire pour acquérir les résultats d'apprentissage variera pour chaque étudiant.

Le système ECTS place l'étudiant au centre du processus de formation. L'apprentissage centré sur l'étudiant est un processus de transformation qualitative pour les étudiants et autres apprenants dans un environnement d'apprentissage, qui vise à améliorer leur autonomie et leur capacité critique grâce à une approche basée sur les résultats d'apprentissage. Cette responsabilisation accrue de l'apprenant repose sur des méthodes innovantes d'enseignement et un apprentissage actif qu'il convient, dans une approche qualité, de guider. Cette présente annexe fournit une indication du volume d'apprentissage requis pour les apprenants en dehors de la classe.

Formation initiale – niveau DU	Apprentissage dans la classe	Apprentissage en dehors de la classe
MPhil in Management – année 1		
Compétence 1 : méthodologie de la recherche	45 heures	90 heures
Compétence 2 : question de recherche	75 heures	150 heures
Compétence 3 : démarche de recherche	-	1000 heures
Compétence 4 : valorisation de la recherche	15 heures	30 heures
Compétence 5 : engagement et impact	15 heures	120 heures
Sous-total	150 heures	1390 heures
Total	1540 heures	
MPhil in Management – année 2		
Compétence 6 : valorisation de la recherche	15 heures	30 heures
Compétence 7 : démarche de recherche	-	1300 heures
Compétence 8 : diffusion de la culture scientifique	15 heures	30 heures
Compétence 9 : engagement et impact	-	192 heures
Sous-total	30 heures	1552 heures
Total	1582 heures	
MPhil in Management – année 3		
Compétence 10 : valorisation de la recherche	30 heures	60 heures
Compétence 11 : démarche de recherche	-	1300 heures
Compétence 12 : engagement et impact	-	192 heures
Sous-total	30 heures	1552 heures
Total	1582 heures	
MPhil in Management – année 4		
Compétence 13 : valorisation de la recherche	15 heures	30 heures
Compétence 14 : démarche de recherche	-	1300 heures
Compétence 15 : engagement et impact	-	192 heures
Sous-total	15 heures	1522 heures
Total	1537 heures	

Annexe 3 - Tableau des activités pédagogiques spécifiques

Diplôme Universitaire « MPhil in Management »

Enseignements	Volume horaire (en heures éq.TD/étudiant)
Doctoral dissertation (sur les 4 années)	3